

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 7 juin 2010

Les Organismes HLM oeuvrent pour le retour à l'emploi.

Dans le cadre du Grand Projet de Ville de TOULOUSE et au regard de leur rôle social, les organismes appliquent les clauses d'insertion sur les chantiers de construction de logements sociaux.

Les entreprises concernées par cette clause doivent consacrer 5% du nombre total d'heures travaillées sur le chantier à l'embauche des publics très éloignés de l'emploi.

La clause d'insertion permet avant tout de construire des parcours professionnels (alternance, CDD, CDI...), avec le soutien des partenaires de l'emploi.

Divers publics peuvent bénéficier de la « Clause d'insertion » :

- Les habitants de quartiers ZUS
- Les travailleurs handicapés
- Les chômeurs longue durée
- Les personnes de plus de 50 ans
- Les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS...)
- Les jeunes sans qualification suivis Mission Locale

Le résultat attendu étant de pérenniser l'intégration de ces publics dans le marché de l'emploi.

S'agissant des opérations **ANRU** sur l'année 2009, **24 379 heures d'insertion** ont été recensées sur **17 opérations** comprenant le nombre de lots suivants : 4 démolitions, 9 constructions, 3 réhabilitations, 1 résidentialisation. Soit 151% de réussite par rapport à l'objectif fixé début 2009.

Tous les corps de métiers ont été sollicités pour appliquer la clause d'insertion et la mise en œuvre dans le second œuvre a permis la mise en place de 5 contrats de formation en vue de CDI dans ce secteur.

Sur les 92 contrats, 13 emplois pérennes ont été créés. Sur les 82 bénéficiaires (une même personne peut avoir différents contrats offrant une stabilité dans l'emploi), **49 avaient un contrat de travail en janvier 2010 (dont 13 contrats en CDI) :**

Ces résultats ont encouragé les organismes H.L.M dans la mise en œuvre des clauses d'insertion sur des opérations **HORS ANRU**.

Cette démarche a débuté fin 2009 et **1 054.50 heures d'insertion** ont été recensées sur 1 chantier construction hors convention ANRU au 31/12/2009. Il s'agit de 3 contrats CDD insertion avec 2 Associations Intermédiaires et 3 contrats d'intérim. Un CDI est signé au 04/01/10 pour un poste de secrétaire de chantier. 9 nouvelles opérations sont attendues pour 2010...

Le Groupement Départemental de la Haute-Garonne, organisation professionnelle, regroupe les 17 organismes d'habitat exerçant leur activité en locatif ou en accession à la propriété dans le département : 2 Offices Publics de l'Habitat, 10 Entreprises Sociales pour l'Habitat, 4 Sociétés Anonymes Coopératives d'HLM et 1 Société Anonyme Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété.

Le rôle du Groupement Départemental de la Haute-Garonne est :

- d'aider à la mise en œuvre des politiques de l'habitat au niveau territorial ;
- de représenter les organismes d'habitat au niveau départemental et local ;
- de diffuser les informations professionnelles à ses adhérents et à ses partenaires ;
- de contribuer aux échanges entre les collaborateurs des organismes ;
- d'assurer une veille professionnelle dans les différents métiers exercés au sein des organismes ;
- de gérer des outils et/ou des démarches interorganismes ;
- d'être un centre de ressources du milieu professionnel.

Les organismes Hlm de la Haute-Garonne gèrent 57 000 logements et logent plus de 110 000 personnes.

Contacts : Maryse PRAT, Présidente et Sabine VENIEL-LE NAVENNEC, Directrice